



Avertissement général sur l'évaluation des risques

Les informations sur les bio-agresseurs qui sont données dans ce bulletin correspondent à des observations réalisées dans quelques parcelles seulement. Elles ne peuvent en aucun cas remplacer les observations de chaque producteur dans ses cultures.

Le risque annoncé correspond au risque potentiel connu des rédacteurs, sans tenir compte de la façon dont les problèmes peuvent être gérés par les producteurs dans les abris ou les parcelles.

En culture sous abri plus encore que dans d'autres types de cultures, chaque parcelle est une entité spécifique, plus ou moins isolée de l'extérieur. L'arrivée et l'évolution des problèmes sanitaires dans ces parcelles, même si elles sont influencées par les conditions extérieures (pression des ravageurs, environnement, climat...), dépendent aussi beaucoup du type d'abri, des équipements, des techniques culturales et surtout de la stratégie mise en œuvre par le producteur.

Cultures

Tomate sous abri [page 2](#)
Salade sous abri [page 3](#)

Fréquence de parution :

La parution du bulletin a lieu tous les 15 jours, sauf piégeage ou information particulière.

TOMATE SOUS ABRI

Culture en hors sol : 3 parcelles en cours

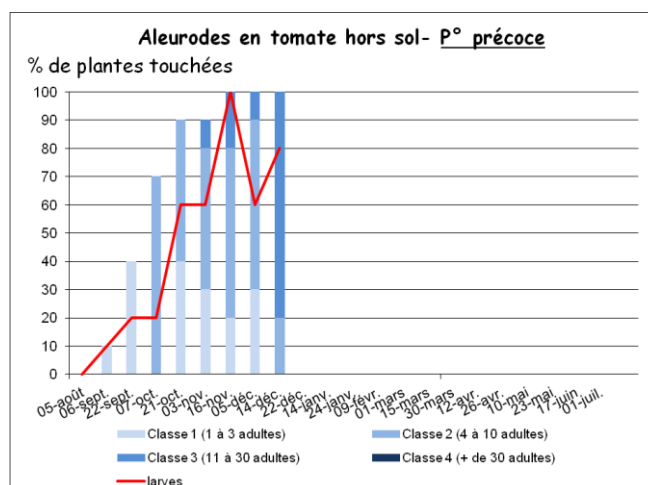
Plantation	Nb de parcelles	Stade moyen
Début Août	1	R9
Novembre	2	F1-F3



Informations sanitaires d'après des observations réalisées du 10 décembre 2016 au 5 janvier 2017

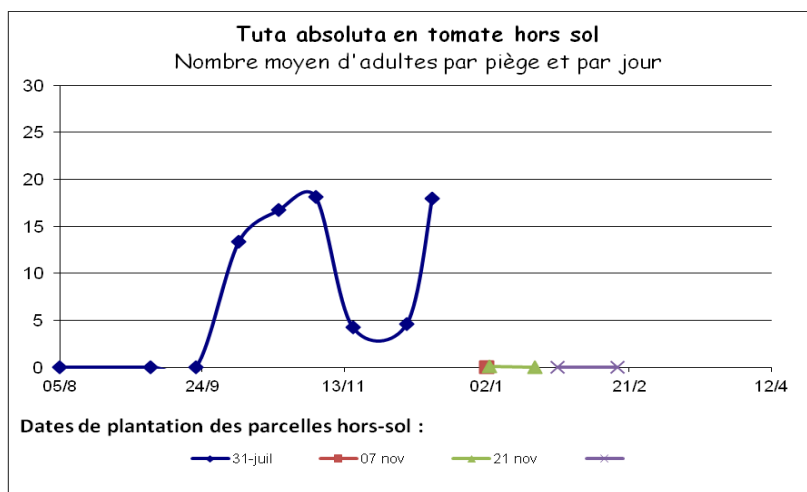
- **Aleurodes**

Dans la culture précoce, on observe une intensification des effectifs d'aleurodes : la majorité des plantes hébergent plus de 10 adultes. Les larves sont aussi un peu plus observées ainsi que de nombreuses pontes. L'équilibre avec les *Macrolophus* n'est pas suffisant. Une diminution des auxiliaires est constatée.



- **Tuta absoluta**

Le dernier piégeage de mi décembre dans la parcelle précoce montre à nouveau un pic. Pour les jeunes cultures, les piégeages sont faibles : moins de 5 papillons/jour. Pas de galerie visible sur les plantes. La pression reste faible.



- **Oïdium**

L'oïdium blanc (*Oïdium neolycopersici*) est toujours présent dans la parcelle précoce, à un niveau faible et stable : 20% des plantes sont touchées

* **SYNTHESE des niveaux de pression observés**

FAIBLE	MOYEN	ELEVE
<i>Tuta absoluta</i>		Aleurodes
Oïdium		

Crédit photo : APREL, CETA 13 et 84, Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône

SALADE SOUS ABRI

Parcelles fixes en cours d'observation :

Date de plantation	Nbre de parcelles	Stade	Zone
Début octobre	3	Pommaison, Récolte	84
Mi octobre	4	Pommaison	84, Nord13
Fin octobre	3	Pré-pommaison	84, Nord13
Fin octobre	1	19-24 feuilles	84
Début novembre	3	5-6/7-9/10-13 feuilles	84
Début novembre	1	Pré-pommaison	Sud13
Mi-novembre	2	14-18 feuilles	84, Nord13
Début décembre	2	Plantation, 5-6 feuilles	84
Début décembre	2	3-4/5-6 feuilles	Nord13



Les informations phytosanitaires présentées sont issues des observations réalisées depuis fin-décembre sur 16 parcelles fixes, avec des plantations de batavia, feuille de chêne, rougette et laitue pommée.

- **Limaces et escargots**

Présents sur deux parcelles, ces ravageurs représentent une pression faible sur les cultures.

- **Pucerons**

Des pucerons ont été signalés sur deux parcelles avec un niveau de pression moyen à élevé (16 à 60 % des salades observées présentent des pucerons).

- **Nématodes**

La présence de nématodes a été détectée sur une parcelle avec un niveau de pression élevé. La croissance des salades est ralentie du fait de la présence de galle sur les racines. Ce ravageur est présent dans le sol et perdure sur l'ensemble des cultures sensibles. Il est important de surveiller le développement des salades pour détecter précocement sa présence, car il n'existe aucune solution pour la culture en cours. Une réflexion sur la conduite culturale (travail du sol et rotations) doit être menée pour les parcelles contaminées.

- **Botrytis**

Le botrytis a été observé sur une parcelle avec un niveau de présence faible (4 % des salades observées sont touchées). Il faut veiller à bien gérer la fertilisation ainsi que l'aération des abris. Le botrytis se développe en effet à la faveur d'une forte humidité.

- **Sclerotinia**

La maladie a été observée sur deux parcelles avec une pression faible (4 à 15 % des plantes observées touchées)

- **Big Vein**

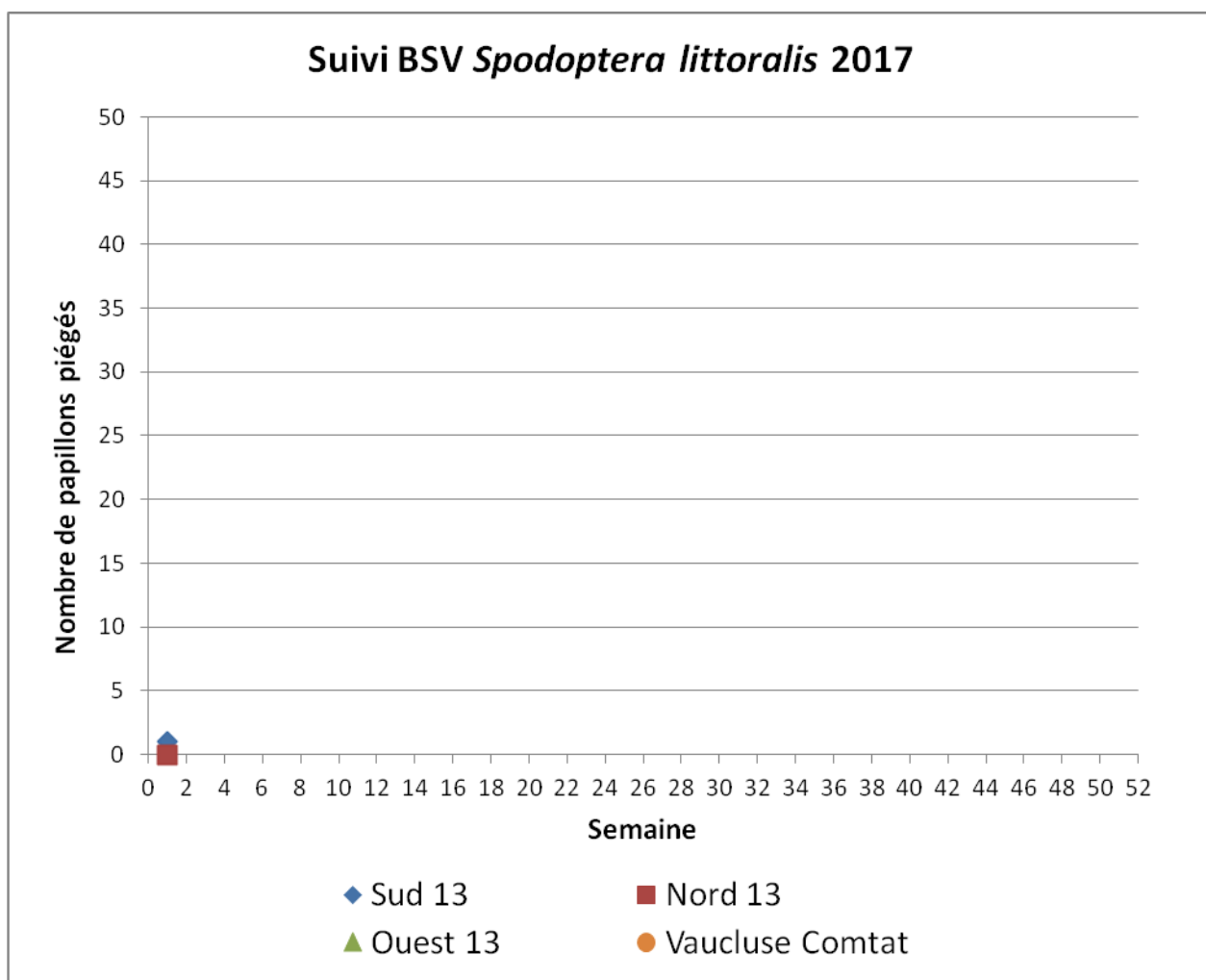
La maladie des grosses nervures a été signalée sur une parcelle à un niveau de pression faible.

Piégeage Noctuelle

- Piégeage de *Spodoptera littoralis*

Le réseau de piégeage des adultes de *Spodoptera littoralis* est constitué de plusieurs pièges sur les départements 06, 13 et 84 avec le réseau d'observation du BSV Maraîchage.

Résultats des piégeages au 10 janvier :



Évolution de la pression de *Spodoptera littoralis* en 2017

LES OBSERVATIONS CONTENUES DANS CE BULLETIN ONT ETE REALISEES PAR LES PARTENAIRES SUIVANTS :

Louis Brisson (CETA Saint Anne), Laurent Camoin (Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône), Sylvain Pinet (CETA d'Eyguières), Marcel Caporalino (Terre d'Azur 06), Christine Chiarri (Chambre d'Agriculture de Vaucluse - GDA Sud Luberon), Antoine Dragon (CETA du Soleil), Benoît Aymoz (CETA de Berre), Thierry Corneille (CETA de Châteaurenard), Frédéric Delcassou (CETA d'Eyragues), Jean Luc Delmas (CETA Durance Alpilles), Henri Ernout (CETA des serristes de Vaucluse), Sara Ferrera (Chambre d'Agriculture de Vaucluse - GDA du Comtat), Aurélie Coste (CETA de St-Martin-de-Crau), Sylvia Gasq (Chambre d'Agriculture de Vaucluse - GDA du Comtat), Jérôme Lambion (GRAB), Catherine Mazollier (GRAB), Sabine Risso (Chambre d'Agriculture des Alpes Maritimes).

COMITE DE REDACTION DE CE BULLETIN :

Catherine Taussig, APREL 13210 Saint-Rémy-de-Provence, taussig@aprel.fr

Claire Goillon, APREL 13210 Saint-Rémy-de-Provence, goillon@aprel.fr

Daniel Izard, Chambre d'Agriculture de Vaucluse, daniel.izard@vaucluse.chambagri.fr

Thomas Haulbert, Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône, t.haulbert@bouches-du-rhone.chambagri.fr

N.B. Ce Bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre régionale d'Agriculture et l'ensemble des partenaires du BSV dégagent toute responsabilité quant aux décisions prises pour la protection des cultures. La protection des cultures se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie, le cas échéant, sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.